



Restauration sur place

Manifestation organisée par la commission communale d'animations de Prunay-le-Gillon Brocante organisée par l'Association des Parents d'Élèves et le Football Club de Prunay-le-Gillon

Renseignements Bric-à-brac au 07 83 14 42 62 ou ape.prunay@gmail.com



Brocante

cadre réservé à l'admin

Organisée par l'Association des Parents d'Élèves et le Football Club de Prunay-le-Gillon

Pour tous renseignements ou inscriptions, contacter le 07 83 14 42 62 ou ape.prunay@gmail.com

Bulletin de réservation d'un emplacement

Nom :		
Prénom :		
Adresse :		
Téléphone :		
Mail:	éservation)	
Métrage souhaité :	x 2,50€ (le mètre linéaire) =	€
Règlen	nent à l'ordre de l'Association des Parents d'Élèves de Pru	ınay-le-Gillon
Remarque:	spécifique, de garder son véhiculesous réserve d'acceptation)	
(Soundit à un emplacement	specifique, de garder son veniculesous reserve à acceptation)	

RÈGLEMENT

- 1. Les présentes conditions font partie intégrante du contrat d'inscription et constituent la base juridique de participation ;
- 2. Le Football Club de Prunay-le-Gillon et l'Association des Parents d'Élèves sont les organisateurs de cette manifestation ;
- 3. Toute demande d'inscription doit être formulée avec le bulletin de réservation (complété, daté et signé) accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité (carte identité, permis de conduire, passeport) et du règlement ;
- 4. La Brocante est ouverte à tous les particuliers et professionnels. Seuls les organisateurs statuent sur l'admission ou le refus des participants (sans justification nécessaire);
- 5. L'exposant doit effectuer, le jour de la manifestation, le montage de son stand entre 7h00 et 9h00 et le démontage à partir de 18h00. L'exposant s'engage donc à recevoir le public de 09h00 à 18h00. Pendant cette période aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans le périmètre de la manifestation ;
- 6. Seuls les organisateurs peuvent attribuer les emplacements aux exposants. Ces emplacements ne sont pas échangeables le jour de la manifestation. Les spécifications indiquées sur le bulletin de réservation ne sont pas garanties par les organisateurs ;
- 7. Chaque exposant doit disposer de son propre équipement pour présenter son stand ;
- 8. Les véhicules, restant dans l'enceinte de la vente, seront acceptés par les organisateurs en fonction de l'espace disponible. Toute demande lors de la réservation de garder son véhicule à côté de soi, n'est pas garantie ;
- 9. Les marchandises prohibées et les animaux vivants sont strictement interdits à la vente. Les objets à la vente sont sous la responsabilité du vendeur en cas de casse, vol ou autres préjudices ;
- 10. Tous les exposants devront s'acquitter de la taxe d'inscription. Celle ci doit être payée au plus tard le jour de la mise en place du stand avant l'installation ;
- 11. Les exposants s'engagent à laisser l'emplacement alloué dans le même état qu'à leur arrivée. Aucun déchet ne doit être laissé sur la voie publique. Un sac poubelle sera remis à chaque exposant ;
- 12. Les organisateurs ne sont pas responsables des dommages causés par des tiers aux exposants ;
- 13. Les exposants répondront de tous dommages causés à autrui ;
- 14. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de compléter en tout temps les dispositions du présent règlement. Les organisateurs en informeront les exposants ;
- 15. Les informations et directives qui parviennent aux participants par les organisateurs, font partie intégrante du présent règlement.
- 16. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvais temps.

Je certifie avoir	lu le règlement et m'	'engage à le respec	ter. Je ioins obli	gatoirement à mon
	ment et une photocop			5

	Le (date)					
--	-----------	--	--	--	--	--

Lu et approuvé - signature